

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

COMMUNICATION N° 2015-08(CDG)

Date de convocation : 18 novembre 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 15

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 10 décembre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Geneviève PRIMITERRA, (représentant madame FONTAINE-DOMEIZEL).

Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Jean-Claude CASTEL, Alain CLAPIER (représentant monsieur BENFERHAT), Bernard DIGUET, Robert GAY, Daniel JUGY (représentant monsieur LOGIER), Jacques LARTIGUE, Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL (représentée par madame PRIMITERRA), Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD,

Messieurs Khaled BENFERHAT (représenté par monsieur CLAPIER), André LAURENS, Christian LOGIER (représenté par monsieur JUGY), Serge PRATO, Gilbert SAUVAN,

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Débat d'orientations budgétaires et rapport sur l'évolution des ressources et des charges pour l'exercice 2016

Le Président FIAERT expose :

La tenue du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales). S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des collectivités qui assurent le financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Première étape du cycle budgétaire 2016, le D.O.B. est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours, dans le cadre d'une analyse rétrospective, tout en projetant ses capacités de financement pour la conception du budget primitif 2016 par le biais cette fois d'une analyse prospective.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un cadre de rigueur et de maîtrise des dépenses visant à préserver :

- L'évolution contenue des contributions (Conseil Départemental et Communes ou EPCI),
- Le respect des contraintes réglementaires spécifiques qui pèsent sur le SDIS,

000 000 000 000 000 000 000 000 000 000
 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3
 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5
 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6
 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7
 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8
 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9

- La finalisation d'actions de modernisation obligatoires arrêtées par notre assemblée en particulier l'informatisation opérationnelle et administrative,
- Le renouvellement indispensable des véhicules et matériel dont le niveau de vétusté est critique,
- La fin, sur deux exercices budgétaires, de l'opération immobilière d'Oraison.
- La capacité à maintenir des secours de proximité et de qualité assurés essentiellement par des sapeurs-pompiers volontaires.

Les dépenses courantes de fonctionnement sont maîtrisées depuis plusieurs années et ce malgré des incidences réglementaires pénalisantes financièrement.

Ce D.O.B. va s'articuler autour de deux analyses :

- L'une rétrospective,
- L'autre prospective

A) L'ANALYSE RETROSPECTIVE

Une analyse rétrospective fine est présentée annuellement dans les documents du compte administratif.

Il nous a semblé intéressant de dégager certains points marquants financiers ciblés sur la période 2012 – 2014 qui correspond à la durée de la convention pluriannuelle qui nous lie avec le Conseil Départemental.

Pendant cette période, deux axes de politique financière ont été appliqués à savoir une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre d'une politique d'investissement forte arrêtée par le conseil d'administration mais aussi dans la convention SDIS / Département.

	2012	2013	2014	Variation en %
Vue d'ensemble				
Section de fonctionnement				
Recettes réelles de fonctionnement	14 683 849,60	15 247 019,63	15 338 562,35	4,46
Contribution du Conseil Départemental	7 955 374,33	8 132 452,00	8 132 452,00	2,23
Autres contributions et participations	5 859 592,50	6 066 092,90	6 172 616,71	5,34
Autres recettes de fonctionnement	868 882,77	1 048 474,73	1 033 493,64	18,95
Dépenses réelles de fonctionnement	13 389 660,78	13 617 263,41	13 864 585,02	3,55
Charges de personnel	8 926 176,90	9 222 083,55	9 339 977,54	4,64
Intérêts de la dette	543 165,99	694 220,94	726 587,10	33,77
Autres dépenses de fonctionnement	3 920 317,89	3 700 958,92	3 798 020,38	-3,12
Autofinancement				
Epargne brute	1 294 188,82	1 629 756,22	1 473 977,33	13,89
Epargne nette	543 305,39	759 810,20	463 382,61	-14,71
Section d'investissement				
Dépenses réelles d'investissement	5 872 969,32	7 356 925,76	5 861 607,33	-0,19
Dépenses d'investissement des projets	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursements du capital de la dette	750 883,43	869 946,02	1 010 594,72	34,59
Autres dépenses d'investissement	5 122 085,89	6 486 979,74	4 851 012,61	-5,29
Recettes réelles d'investissement	5 253 643,41	4 814 286,08	4 945 478,84	-5,87
Recettes réelles d'investissement sauf emprunt	922 068,50	834 286,08	1 945 478,84	110,99
Emprunts	4 331 574,91	3 980 000,00	3 000 000,00	
Totaux				
Total dépenses réelles	19 262 630,10	20 974 189,17	19 726 192,35	2,41
Total recettes réelles	19 937 493,01	20 061 305,71	20 284 041,19	1,74
Annuité dette	1 294 049,42	1 564 166,96	1 737 181,82	34,24
Taux d'endettement au 31 décembre	8,81	10,26	11,33	
Capital restant dû au 31 décembre	17 918 693,00	21 430 687,00	23 385 278,00	30,51
Ratio d'endettement au 31 décembre	13,85	13,15	15,87	

Comme le laisse apparaître le tableau ci-dessus, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de + 4,46 % sur la période précitée alors que les dépenses réelles variaient quant à elles de + 3,55 %. L'inflation entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2014 a augmenté de + 3,08 %.

Côté section d'investissement, les dépenses réelles n'ont pas évolué alors que les recettes réelles ont baissé de - 5,87 % (malgré l'attribution de subventions européennes exceptionnelles) et une baisse de 30,74 % du recours à l'emprunt.

Je vous propose d'analyser sur cette période les postes clés.

000 200 010 0000 0000 000 000 000
1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
3 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
4 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
5 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
6 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
7 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
8 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
9 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

LES CHARGES (en K€)

Dépenses réelles	2011		2012		2013		2014		Evolution en %
	Volume	Volume	Variation 2011/2012 en %	Volume	Variation 2012/2013 en %	Volume	Variation 2013/2014 en %		
	17 800	19 417	10,32	20 972	8,01	19 640	-6,35	2012-2014	
Dont programme d'équipement	3 373	3 703	9,78	4 980	34,49	4 042	-18,84	1,15	
Dont construction et travaux casernes	893	1 419	58,90	1 501	5,78	727	-51,57	9,15	
Dont achats et charges externes	3 723	3 787	1,72	3 568	-5,78	3 609	1,15	-48,77	
Dont charges de personnel	8 286	8 926	7,72	9 222	3,32	9 340	1,28	-4,70	
Dont subventions et contingents	128	123	-3,91	141	14,63	153	8,51	4,64	
Dont annuité dette	1152	1358	17,88	1560	14,87	1769	13,40	24,39	
Dont charges exceptionnelles	2	101	4 950,00	0	-100,00	0	0,00	30,27	
Dont cautions	43	0	-100,00	0	0,00	0	0,00	-4950,00	
								0,00	

Les dépenses d'investissement ont progressé de + 9,15 % entre 2012 et 2014. Cette progression est liée à la réalisation de l'informatisation opérationnelle et administrative (ANTARES).

Les investissements des S.D.I.S. **sont axés** sur trois domaines :

- L'entretien et l'adaptation des locaux aux exigences opérationnelles et d'hygiène et sécurité,
- Le maintien à niveau du parc véhicule,
- Le renouvellement des matériels de lutte, de transmissions, d'informatique ou de secours,

1) L'entretien et l'adaptation des locaux aux exigences opérationnelles et d'hygiène et sécurité

La partie liée aux investissements immobiliers a baissé de – 48,77 %. Lors de la départementalisation, le **S.D.I.S. des Alpes de Haute-Provence** a hérité d'un parc immobilier très âgé. Un vaste plan a été engagé dès 2004. La première phase a permis de réaliser des opérations de travaux lourds dans les unités dites « insalubres » ou n'étant plus adaptées aux contraintes opérationnelles.

18/12/2015
PRÉF 04

Programme immobilier	
Total du programme immobilier à réaliser	37 532 630 €
Total du programme immobilier réalisé depuis 10 ans	20 445 250 €
Programme engagé non réalisé	1 565 766 €
CASERNES REHABILITEES OU RECONSTRUITES	
FORCALQUIER - BRAS D'ASSE - VOLX - LA BREOLE - DIGNE - SAINT ETIENNE - MALIJAI - LA JAVIE - ANNOT - MANOSQUE - MEZEL - COLMARS - MOUSTIERS SAINTE MARIE - LES MEES - BANON.	

3 OPERATIONS EN COURS

Château Arnoux	Restructuration -extension du CIS existant	livraison septembre 2015
Oraison	Restructuration -extension du CIS existant	livraison printemps 2017
Manosque	Réalisation d'une chaufferie Bois	livraison décembre 2015

6 CIS CLASSES EN OPERATION DE RECONSTRUCTION

Barcelonnette	Locaux inadaptés et exigus, Co activité de riverains (immeuble d'habitation),	Permis de construire accordé-Coût phase APD
Sisteron	Locaux inadaptés et exigus, Co activité de riverains (immeuble d'habitation),	PLU modifié 2012
Allos	Locaux inadaptés et exigus, Co activité de riverains (immeuble d'habitation),	Programmation indéterminé
La Motte du Caire	Locaux inadaptés et exigus, Co activité de riverains sur le chemin accédant au CIS, extension difficilement réalisable et non fonctionnelle	Programmation indéterminé
Céreste	Reconstruction envisagée par Commune avec rétrocession et finition des travaux par le SDIS	Programmation indéterminé
Reillanne	Locaux inadaptés et exigus, remises non isolées et non chauffées -Extension sur place difficilement réalisable	Programmation indéterminé

18/12/2015
PRF 04

8 CIS CLASSES EN OPERATION EXTENSION AVEC RESTRUCTURATION

Castellane	Locaux inadaptés et exigus, Co activité de riverains sur le chemin accédant au CIS -Extension et réhabilitation sur place réalisable	Préfabriqués pour amélioration des vestiaires en cours de réalisation
St André les Alpes	Locaux administratif inadaptés et exigus, remises non isolées et non chauffées -Extension et réhabilitation sur place réalisable	Préfabriqués pour amélioration des vestiaires mis en place
Riez	Locaux administratif à améliorer, remises exigus non isolées et chauffés, toiture à reprendre -Extension et réhabilitation sur place réalisable	Etude de sol et Programme réalisé
Thoard	Exiguïté des locaux + dangerosité de la structure de la mezzanine et de son escalier-Extension et réhabilitation sur place réalisable	Programmation indéterminé
Barrême	Locaux administratif inadaptés et exigus, remises isolées, non chauffées -Extension et réhabilitation sur place réalisable	Programmation indéterminé
Valensole	Locaux administratif inadaptés et exigus, remises non isolées et non chauffées -Extension et réhabilitation sur place réalisable	Programmation indéterminé
St Tulle	Locaux administratif inadaptés et exigus, remises non isolées et chauffées -Extension et réhabilitation sur place réalisable-Passage au Gaz Naturel	Programmation indéterminé
Entrevaux	Locaux administratif inadaptés et exigus, remises non isolées et non chauffées -Extension et réhabilitation sur place réalisable	Programmation indéterminé
Etat-Major	Extension des locaux administratifs sur garage ou mise en place de Bungalow.	Programmation indéterminé

5 CIS CLASSES EN OPERATION DE RESTRUCTURATION

Colmars les Alpes	Amélioration de la fonctionnalité intérieure avec travaux d'isolation et de chauffage, Recherche d'une mutualisation pour une chaufferie bois avec le CD (Maison Technique)	Programmation indéterminé
Haute Ubaye	Travaux d'isolation thermique du garage (pas d'isolation et chauffage insuffisant), Finition des vestiaires à l'étage	Programmation indéterminé
Annexe Pra-loup	Travaux d'isolation thermique du garage (pas d'isolation et chauffage insuffisant), Finition des vestiaires à l'étage	Programmation indéterminé
Quinson	Locaux administratif inadaptés et exigus, Co activité avec les services techniques,	2016 toitures
Puimoisson	Insalubre-Création d'un bloc sanitaire + espace vestiaire	Etude technique en cours

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99

**8 CIS CLASSES EN OPERATION VISANT A L'AMELIORATION ENERGETIQUE
(diminution des coûts de fonctionnement)**

Digne les Bains	Remplacement de la climatisation et du chauffage -- (subvention possible + gain de 40 K€/TTC par an)	2016-2017
Digne les Bains	Achèvement de la sécurisation électrique	2016-2017
Peyruis	Remplacement du chauffage électrique, par un chauffage gaz naturel ou bois + isolation des garages	Programmation indéterminé
Greoux les Bains	Pilotage des aérothermes électriques, diminution de la puissance d'abonnement, travaux d'isolation complémentaire travée VSAV et incendie	2015
Annot	Pilotage des aérothermes électriques, travaux d'isolation complémentaire travée VSAV et incendie	2016
La Javie	Travaux d'isolation du volume administratif situé au RDC	Programmation indéterminé
St Martin de Bromes	Travaux d'isolation thermique du garage (pas d'isolation et de chauffage)	Programmation indéterminé
Noyers sur Jabron	Travaux d'isolation du volume administratif + Travaux d'isolation thermique du garage (pas d'isolation et de chauffage)	Programmation indéterminé
Esparron sur Verdon	Travaux d'isolation thermique du garage (pas d'isolation et de chauffage) , Pas de bureau chef de centre	Programmation indéterminé

2°) Le maintien à niveau du parc véhicule,

Le parc roulant (véhicules et remorques) est de 379 engins. Depuis quelques années, la politique départementale a été la suivante :

- Rationalisation des véhicules par des concepts combinés (exemple : achat de F.P.T.S.R. combinant à la fois la partie incendie et secours routiers,...). Cette solution, lorsqu'elle est opérationnellement adaptée, permet de diminuer à chaque fois le parc d'un véhicule.
- Renouvellement du parc d'engins de feux de forêts par des véhicules équipés de moyens de sécurité pour les personnels (exemple du groupe feux de forêts du SDIS 04 engagé sur le feu de Plan d'Orgon et pris par le feu),
- Diminution du parc d'engins de secours. Entre 2010 et 2015, le parc a ainsi été réduit de 4 %. Cette solution, appliquée sur un parc déjà en tension, si elle permet de réduire les coûts de fonctionnement, a aussi l'inconvénient de réduire la capacité opérationnelle des centres de secours en cas d'indisponibilité multiples des matériels, faute de véhicules de réserve suffisants.

Le volume nécessaire annuel de renouvellement du parc est 2,19 M€. Jusqu'en 2014, le S.D.I.S. a consacré un volume voisin de ce chiffre. En 2015, compte tenu des contraintes financières et du bon état du parc, le volume a été divisé par deux.

3°) Le renouvellement des matériels de lutte, de transmissions, d'informatique ou de secours,

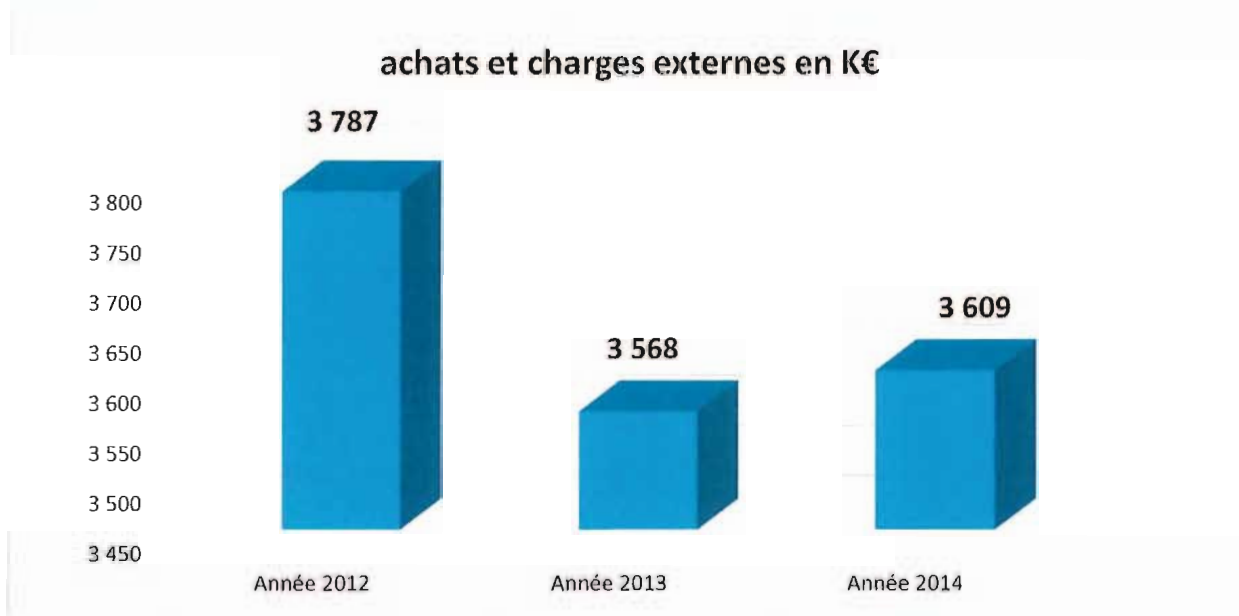
Comme pour le parc roulant, le renouvellement en matériels de lutte, de transmissions, d'informatique et de secours a été rationalisé. Pour cela, deux axes ont été développés :

- la mise en place de dotation type,
- la politique de la dotation échange.

Cette organisation a permis de rationaliser les matériels et maîtriser leurs coûts d'entretien. Le volume annuel nécessaire est de l'ordre de 0,75 M€.

Ce poste de dépenses a augmenté de manière importante ces dernières années avec le programme d'informatisation opérationnelle et administrative (ANTARES) d'un volume total de 3,8 M€.

Côté fonctionnement et toujours sur cette période de référence, les dépenses courantes du chapitre 011 ont baissé de - 4,70 % alors que l'indice INSEE du coût à la consommation a lui progressé de + 3,08 %.



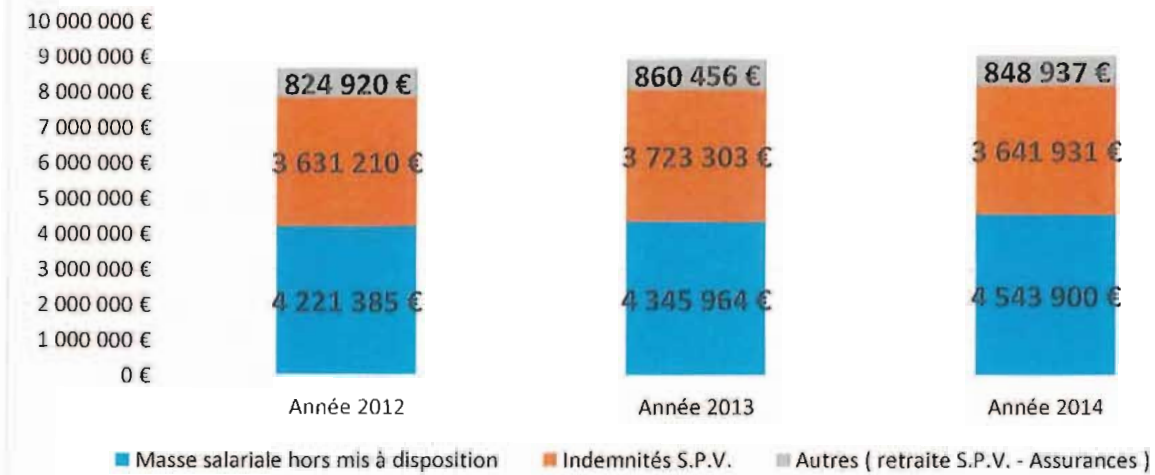
Les dépenses de personnels, du chapitre 012, (personnels salariés - indemnités des sapeurs-pompiers volontaires et dispositifs de retraite des anciens sapeurs-pompiers) ont progressé de + 4,64 % sur la période soit une moyenne annuelle de + 1,55 %.

L'effectif actuel du SDIS en sapeurs-pompiers professionnels est de 65, ce qui est très en dessous des standards nationaux. Cette faible professionnalisation se traduit dans des centres de secours, à activité élevée, par une hyper sollicitation des SPV, fragilisant d'autant plus leur disponibilité en heures ouvrables. Cela se traduit aussi très souvent, faute de ressources locales, par des délais d'intervention fortement rallongés, augmentant la gravité des conséquences pour les victimes et des prises de risques accrues pour les sapeurs-pompiers.

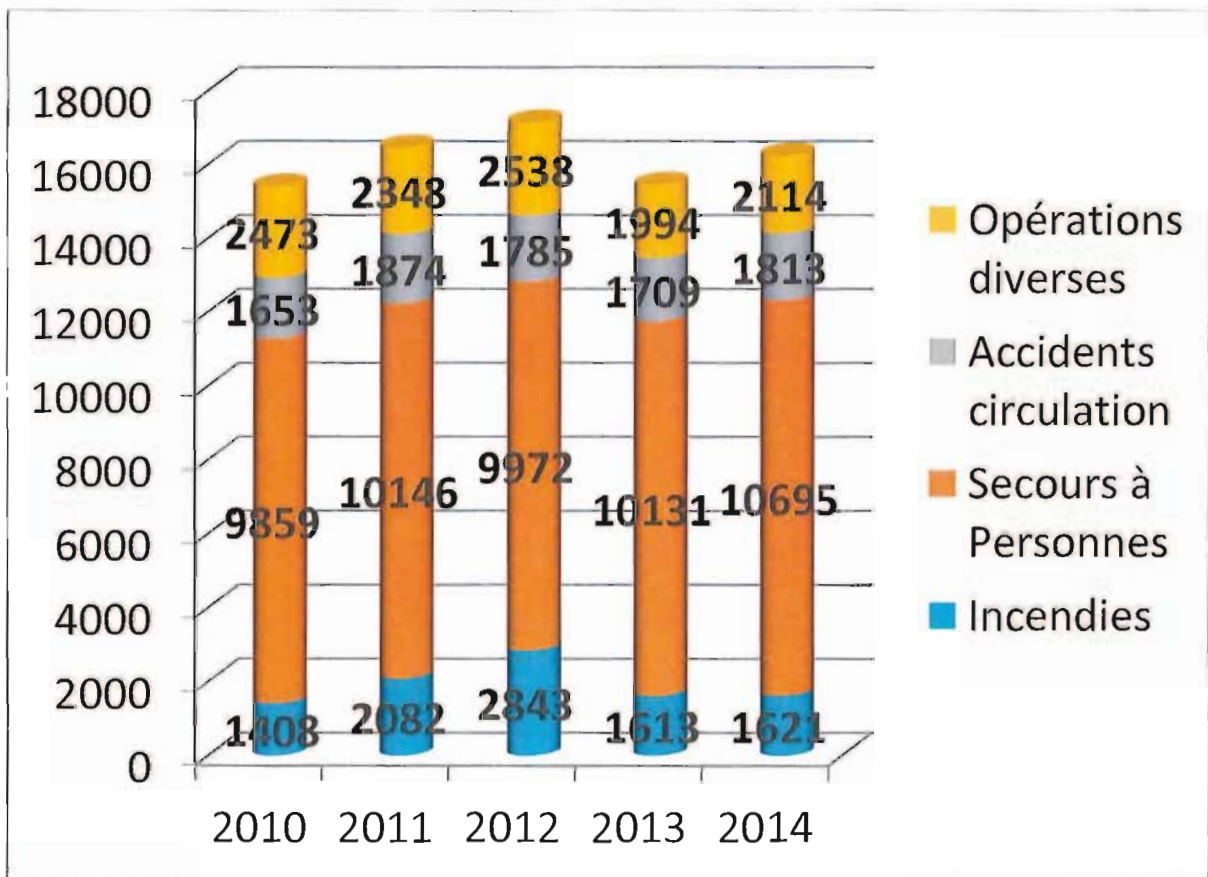
19/12/2015
PRÉF 04

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45	46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45	46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60

Frais de personnels



L'activité opérationnelle est en constante augmentation. Avec la disparition des services de proximité, le recours aux sapeurs-pompiers est constaté malgré une régulation très pointue du C.T.A. / C.O.D.I.S.



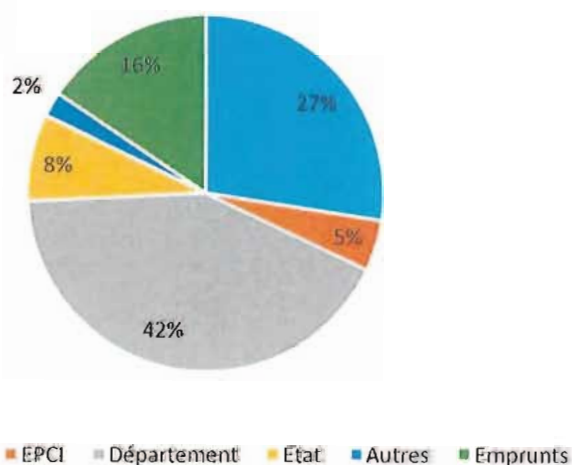
Les dépenses opérationnelles peuvent rapidement engendrer des difficultés financières (ex : crash de l'Airbus A320 et feux de forêts).

Passons aux ressources,

LES RESSOURCES (en K€)

Recettes réelles	2011		2012		2013		2014		Evolution en %
	Volume	Volume	Variation 2011/2012 en %	Volume	Variation 2012/2013 en %	Volume	Variation 2013/2014 en %		
	17 814	19 780	10,92	20 081	1,52	19 254	-3,97	2012-2014	
Dont communes	4 934	5 116	3,69	5 269	2,99	5 290	0,40	-2,51	
Dont E.P.C.I.	711	743	4,50	797	7,27	883	10,79	3,40	
Dont Département	7 432	7 955	7,04	8 132	2,23	8 132	0,00	18,84	
Dont Etat	717	901	25,66	832	-7,66	1 525	83,29	2,23	
Dont autres recettes	789	890	12,80	1051	18,09	434	-58,71	69,26	
Dont emprunt	3231	4155	28,60	3980	-4,21	3000	-24,62	-51,24	
								-27,80	

Répartition des ressources 2014



La problématique des budgets des SDIS est le faible panel des ressources potentielles.

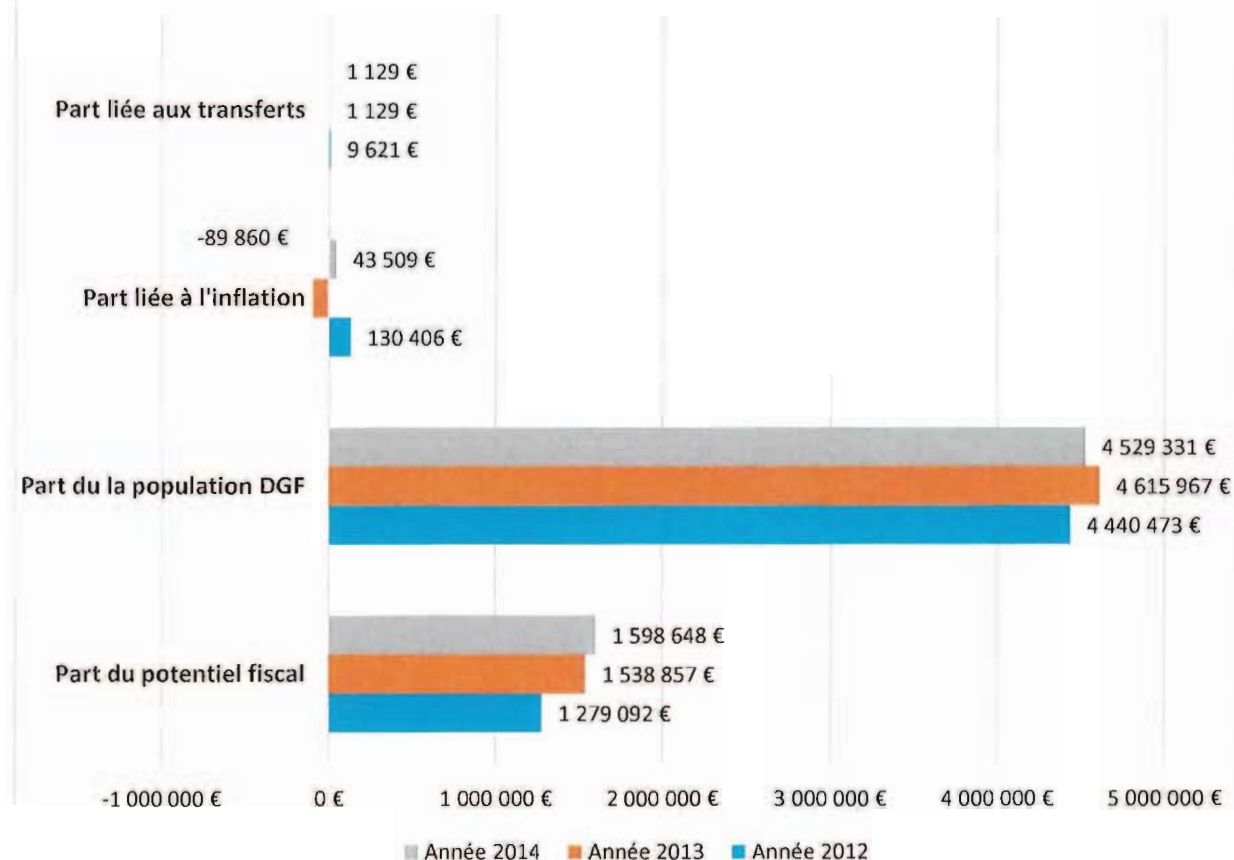
En effet, le fonctionnement de notre collectivité est assuré par les contributions du Département et des communes ou E.P.C.I. compétents en matière d'incendie et de secours. Le S.D.I.S. n'est pas éligible à la dotation globale de fonctionnement.

Les communes ou E.P.C.I. apportent un volume de recettes équivalent à 36 % du total de nos contributions.

L'augmentation annuelle de leurs contributions est liée en grande partie à l'application du mode de calcul qui est défini dans l'article R. 1424-32 du code général des collectivités territoriales.

18/12/2015
PRÉF 04

Répartition des contributions communales ou EPCI



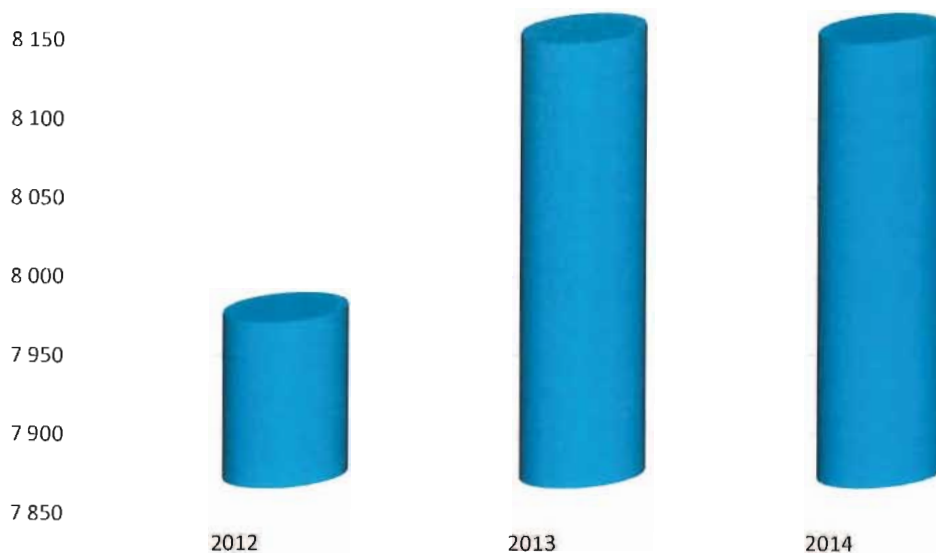
Le tableau ci-dessous précise les domaines du calcul qui ont varié sur les trois derniers exercices.

Part du potentiel fiscal	Part de la population DGF	Part liée à l'inflation	Part liée aux transferts
24,98 %	2,00 %	-66,64 %	-88,26 %

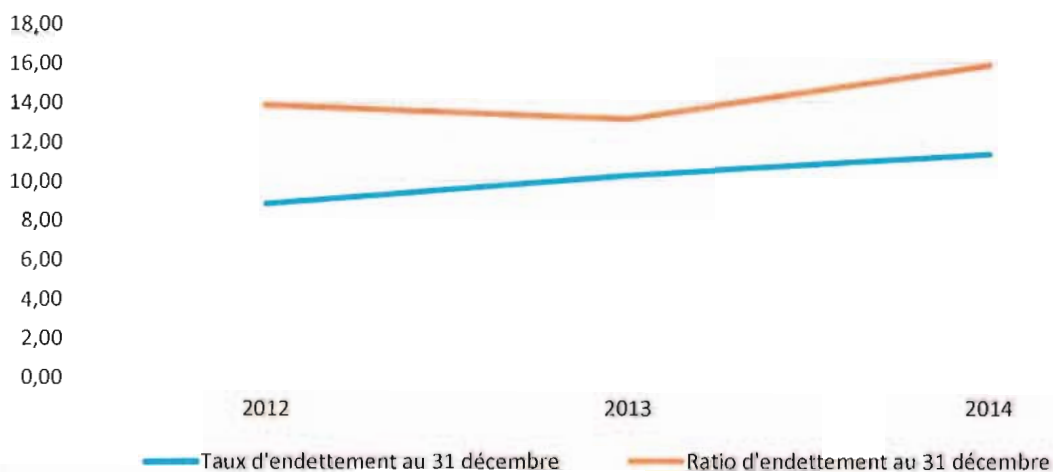
Le département intervient à hauteur de 42 % de nos ressources. Le financement du S.D.I.S. fait l'objet d'une convention pluriannuelle entre les deux collectivités.

18/12/2015
PRER 04

Contribution du Département en K€



L'ENDETTEMENT

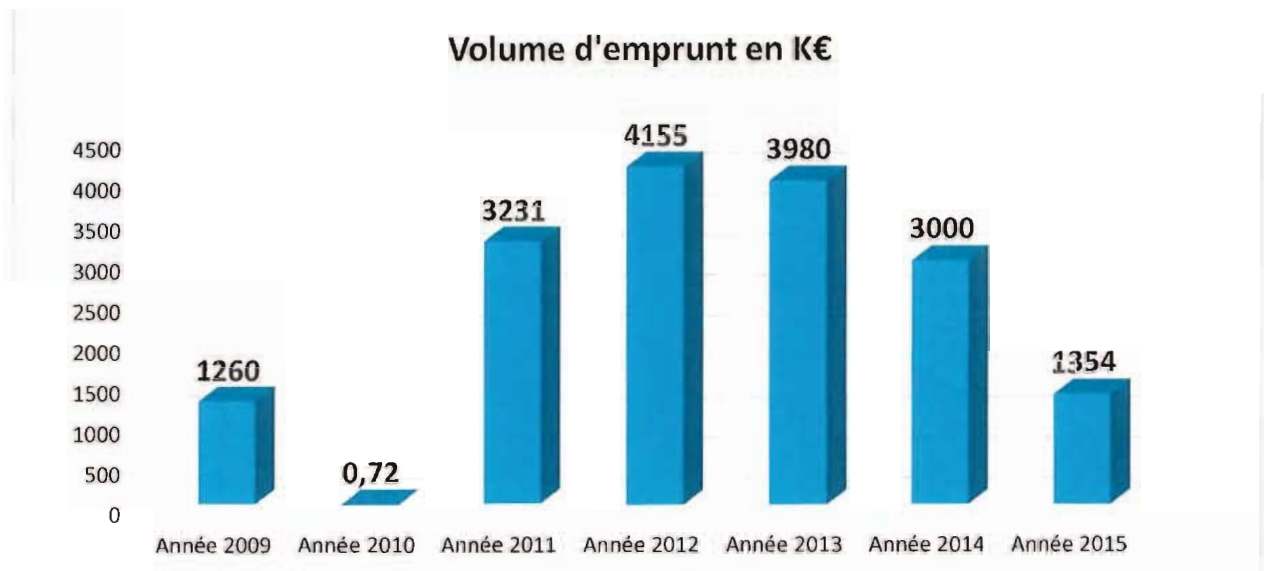


En investissement, le financement peut être assuré par des recettes issues éventuellement du Département et des communes ou E.P.C.I. compétents en matière d'incendie et de secours. En réalité, ces recettes abondent uniquement la section de fonctionnement.

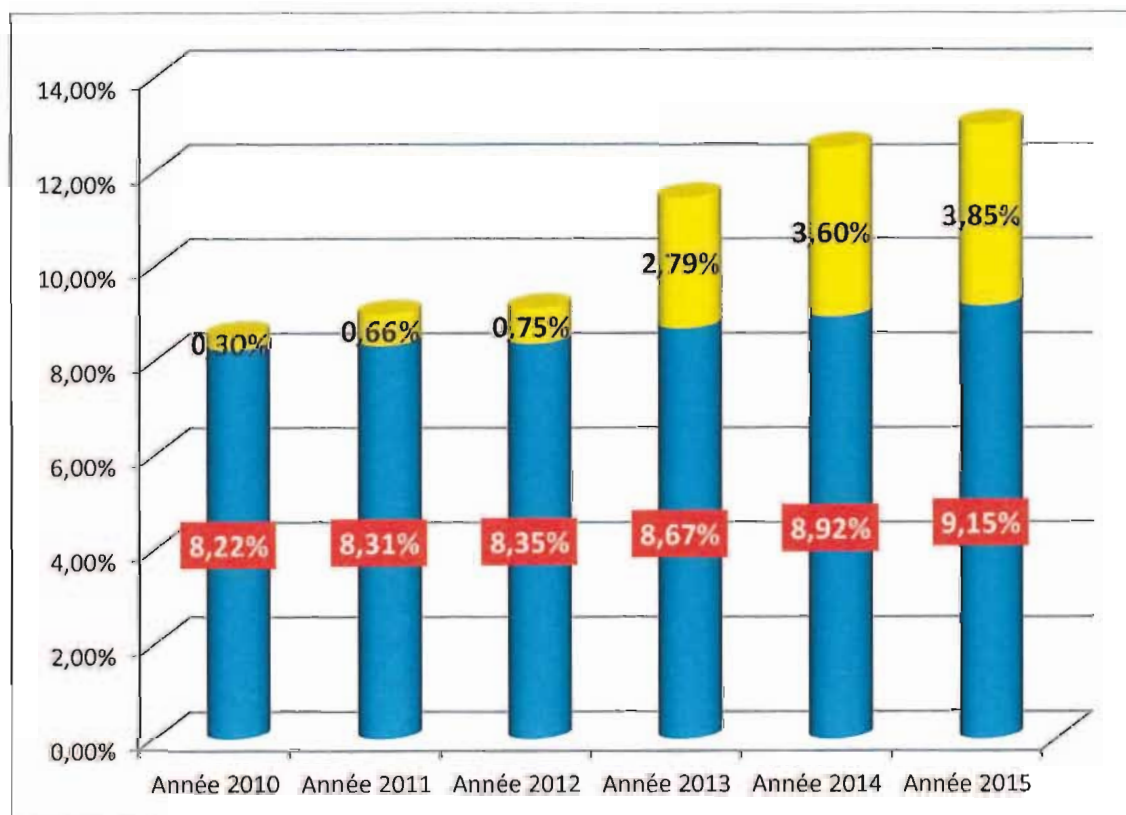
Les ressources d'investissement viennent donc uniquement du F.C.T.V.A. et de subventions. Comme toutes les collectivités, le SDIS a vu ses possibilités de financement se réduire avec la fin du fonds d'aide à l'investissement et la suppression de la dotation globale d'équipement.

En conséquence, le financement de notre politique d'investissement se fait par recours à l'emprunt déduction faite des subventions et de l'autofinancement.

Le volume d'emprunt finance généralement entre 53 % et 56 % de notre programme d'équipement. L'augmentation du recours à l'emprunt a été liée à notre politique d'investissement en matière immobilière et de réseau et d'infrastructure de transmission.



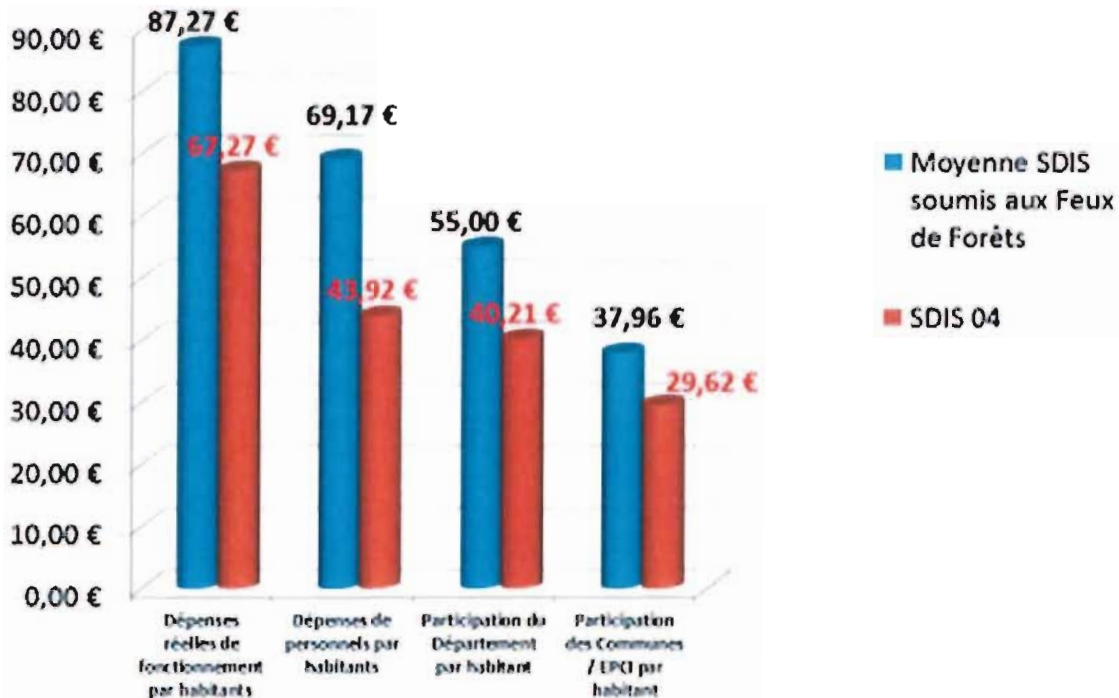
Le tableau ci-dessous vous permet de visualiser notre endettement entre le financement des opérations mobilières (couleurs bleu) et immobilières (couleur jaune).



Avant de passer à une analyse prospective, il est intéressant de connaître quelques ratios.

18/12/2015
PRER 04

Quelques ratios...



B) L'ANALYSE PROSPECTIVE

La situation financière du Service Départemental d'Incendie et de Secours est, comme pour toutes les collectivités, très tendue.

Les recettes sont très limitées et les dépenses augmentent.

En effet, il est très difficile de pouvoir quantifier, tant sur le plan financier que du volume, le nombre de sorties de secours.

Les dépenses de frais généraux sont maîtrisées depuis de nombreuses années et ont baissé. La masse salariale est contenue.

Les programmes d'équipement ont été réduits dès 2014 de moitié compte tenu de nos difficultés financières.

Sur le plan immobilier, l'année 2016 verra se terminer la reconstruction de la caserne d'Oraison.

La dernière tranche du programme de modernisation de l'alerte et d'informatisation opérationnelle sera réalisée.

Le renouvellement du parc d'engins de secours sera, comme en 2015, très limité.

La préparation du budget primitif 2016 devra intégrer les paramètres suivants :

SDIS 04
40 21 21

Côté dépenses,

Une augmentation au 1^{er} janvier des cotisations patronales :

Au 1^{er} janvier prochain, le taux de cotisation patronale de la C.N.R.A.C.L. passera de 30,45 % à 30,60 %.

Le budget primitif devra également intégrer la participation de l'employeur aux frais de mutuelle (25 euros par agents) ainsi que le projet de revalorisation de la catégorie B mais aussi celui du changement des indemnités I.F.T.S. (remarque de la C.R.C. sur plusieurs SDIS).

Il conviendra donc d'intégrer cette augmentation dans le projet de budget primitif 2016.

Réforme « Parcours Professionnels, carrières et rémunération dans la fonction publique territoriale » :

Incidence de la réforme « Parcours professionnels, carrières et rémunération dans la FP », pour 2016 un seul point devrait être mis en œuvre, à savoir l'intégration de points du régime indemnitaire dans le traitement (à priori, 4 pour les C, 6 pour les B et 9 pour les A) soit une augmentation estimée de 9350 €.

Cotisation d'assurance pour le risque aérien :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours, dans le cadre d'un nouvel appel d'offres, renégocié l'ensemble de ses contrats d'assurances. Cette nouvelle consultation a permis d'obtenir un gain de 86 000 euros sur l'exercice 2015.

Toutefois et dans le cadre de l'intervention des moyens aériens d'Etat au profit des départements, une jurisprudence récente du conseil d'Etat indique que les S.D.I.S. doivent assumer le coût financier des dégâts éventuellement occasionnés par ces vecteurs.

Le coût annuel d'un contrat spécifique est estimé à 45 000 euros.

Compte tenu du coût, le SDIS a pris le choix de ne pas s'assurer.

Impact de l'augmentation de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires :

Les indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires ont augmenté de 0.94% au 1^{er} octobre 2013 puis, au 1^{er} janvier 2014, de 2 %.

A ce jour, nous n'avons pas de connaissance du changement des différents taux malgré tout, il n'est pas à exclure une revalorisation en 2016.



Impact du décret 2013-412 du 13 mai 2013 :

Le décret 2013-412 du 13 mai 2013 change les conditions d'emploi des chefs d'agrès sapeurs-pompiers volontaires à l'identique de la réglementation applicable aux sapeurs-pompiers professionnels.

Ce décret, qui pour la partie chefs d'agrès sera applicable mi 2019, nécessite la mise en place d'un plan pluriannuel de formation dont le coût est estimé à 33 600 euros pour 2016.

D'autre part, ces directives auront également un impact sur les indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires. Le coût pour 2016 est estimé à 12 000 euros.

Il conviendra donc d'intégrer cette augmentation dans le projet de budget primitif 2016.

Les plans pluriannuels d'investissement :

Le SDIS doit terminer la modernisation de plusieurs équipements opérationnels majeurs. Compte tenu de la conjoncture actuelle et tel qu'il a été rappelé en préambule, l'exercice 2016 verra une diminution du volume des investissements tout en terminant les opérations engagées en A.P. / C.P.

L'objectif est de continuer à assurer les investissements stratégiques tout en réduisant l'endettement. Compte tenu des contraintes financières, les volumes d'investissement ont baissé significativement (arrêt du plan bâtiminaire et forte diminution du programme d'équipement).

Les actions envisagées sont :

- Mise à niveau et modernisation du système informatique opérationnel et administratif du S.D.I.S (crédits de paiement 2016).
- Reconstruction de la caserne d'Oraison et travaux d'amélioration thermique et énergétique de la caserne de DIGNE.
- Adaptation et maintien en état du parc automobile et des matériels avec un investissement annuel, compte tenu des contraintes budgétaires, équivalent à celui de l'exercice 2015 (1,45 M€ contre 2,876 M€ en 2014 soit une diminution de 50 %).

Cette baisse temporaire de nos investissements récurrents est destinée à limiter notre endettement.

Concernant les travaux de reconstruction ou d'extension des casernes à venir, la nouvelle convention entre le Département et le S.D.I.S. fixera la politique immobilière future de notre établissement public.

La dotation aux comptes d'amortissement et provisions :

L'ensemble des dépenses d'investissement génèrent pour les exercices suivants des inscriptions budgétaires liées aux amortissements des immobilisations qui ont un impact tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement.

Pour l'exercice 2016, la dotation augmentera en masse de 0,38 M€. A ce chiffre, il conviendra d'ajouter 85 420 euros de provisions.

Côté recettes,

Le montant des cotisations communales, qui fait l'objet d'un rapport spécifique, verra l'application du mode de calcul que le conseil d'administration a renouvelé le 20 octobre dernier.



L'augmentation en masse au titre de 2016 des contributions prévisionnelles, (part du potentiel fiscal nouveau, population DGF nouvelle et inflation à 1,46 % à ce jour), sera de + 0,89%.

La participation du Département au budget du S.D.I.S. est arrêtée dans la convention pluriannuelle. La contribution prévisionnelle 2016 n'est pas connue à ce jour car les chiffres de l'INSEE sur l'indice des prix d'octobre ne sont pas publiés. Néanmoins, le volume attendu devrait être identique à 2015.

Les autres recettes, hormis l'emprunt qui sera développé plus tard, n'augmenteront pas. La problématique de notre budget est le peu d'éligibilité de nos dossiers malgré une recherche constante auprès de toutes les entités tant locales, que régionale ou européenne.

Côté emprunt, le volume qui devrait être inscrit ne dépassera pas, comme pour 2015, 1,3 M€ (financement des opérations lancées en AP/CP) comprises.

Le capital restant dû prévisionnel au 1^{er} janvier 2016 devrait être de 23 518 892 euros contre 23 352 838 euros au 1^{er} janvier 2015. Le taux moyen de la dette est de 3,33 % contre 3,47 % en 2015.

Le S.D.I.S ne possède pas d'emprunts dits « toxiques ».

L'annuité de la dette sera de 2 080 822 euros soit une augmentation de + 152.371 euros par rapport à l'exercice 2015.

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	20	19 407 128 €	3,41%
Revolving consolidés	3	3 666 854 €	3,20%
Revolving non consolidés		439 910 €	0,79%
Total dette	23	23 513 892 €	3,33%
Revolving disponibles		300 706 €	
Total dette + disponible		23 814 599 €	

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	17 183 502 €	73,08%	3,68%
Variable	1 029 963 €	4,38%	0,64%
Livret A	2 582 583 €	10,98%	1,75%
Pente	2 717 844 €	11,56%	3,65%
Ensemble des risques	23 513 892 €	100,00%	3,33%

Toutes ces contraintes et analyses nous amène à fixer les objectifs pour 2016.

▪ Maîtrise des charges à caractère général de fonctionnement :

Ce poste de dépenses intègre tous les frais de fonctionnement de l'établissement public à l'exception des frais de personnels.

L'impact de l'activité opérationnelle touche ce chapitre avec les dépenses de carburants, d'électricité, de produits d'intervention et de réparation des véhicules.

Malgré tous ces éléments notre objectif est, depuis l'exercice 2010, de maîtriser l'évolution des dépenses, tout en essayant de continuer notre politique sociale, ce qui implique une forte réduction des marges de manœuvre qui dégradent nos ratios notamment celui de l'épargne nette.

▪ **Continuer la politique d'analyse des sollicitations des interventions ne relevant pas du cadre des sapeurs-pompiers:**

Pour cela, une grille commune d'engagement a été rédigée et des réunions mensuelles avec le SAMU permettent analyser les engagements de chacun afin de rectifier le cas échéant.

▪ **Recherches de subventions:**

Comme pour les exercices précédents, la recherche de subventions est l'un de nos objectifs pour 2016. Cet exercice est délicat car le S.D.I.S. est éligible à peu d'aides extérieures.

Comme vous venez de le constater, le budget 2016 devra intégrer des dépenses réglementaires nouvelles et des recettes contraintes.

Face à cela, il nous appartiendra de faire des choix tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement tout en maintenant une qualité de distribution des secours optimale pour nos concitoyens.

Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur l'orientation de nos choix tout en ayant à l'esprit qu'une activité opérationnelle soutenue peut, à tout moment, venir bousculer nos prévisions.

Le Conseil d'Administration a pris acte de cette communication et débattu des orientations budgétaires, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT



